



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juillet 2023
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2645 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de proroger jusqu'au 15 juillet 2023 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) défini dans la résolution [2476 \(2019\)](#) portant création du BINUH. Il retrace les principaux faits nouveaux survenus depuis le précédent rapport daté du 14 avril 2023 ([S/2023/274](#)) et fait le point sur l'exécution du mandat du Bureau.

II. Politique et bonne gouvernance

2. Dans un contexte de détérioration rapide de la situation de sécurité, les efforts se sont poursuivis pour élargir le consensus politique et poursuivre la mise en œuvre de l'accord intitulé « Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes », signé le 21 décembre 2022.

3. Conformément aux dispositions de l'accord, également appelé « Accord du 21 décembre », le Gouvernement a invité en avril diverses organisations de la société civile, notamment les médias, les associations de femmes, les groupes de défense des droits humains, les entités religieuses, les réseaux de la diaspora, les universités et les syndicats, à désigner des candidat(e)s à un conseil électoral provisoire. La liste des candidat(e)s proposé(e)s, qui seront au nombre de 20, sera soumise à l'examen du Haut conseil de la transition, qui désignera ensuite les 9 membres du conseil. Certains des non-signataires de l'Accord du 21 décembre ont dénoncé les mesures prises par le Gouvernement en vue de la tenue d'élections malgré la détérioration de la situation de sécurité et ont appelé à la mise en place d'un système de gouvernance transitoire plus inclusif.

4. Le Haut conseil de la transition a continué à mener des discussions avec différents groupes de parties prenantes afin de favoriser un plus grand consensus autour des dispositions de gouvernance transitoire, conformément à l'Accord du 21 décembre. Avec le concours du BINUH et du Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut conseil de la transition a organisé un forum politique national les 23 et 24 mai à Port-au-Prince. Parmi les participants, on comptait un large éventail d'organisations de la société civile, de partis politiques et de groupes du secteur privé. Les débats ont porté sur la réforme électorale et constitutionnelle, la



gouvernance démocratique, la situation socioéconomique et les conditions de sécurité. La présidence du Haut conseil de la transition et le Premier Ministre ont souligné la nécessité de poursuivre le dialogue national dirigé par les Haïtiens afin de créer les conditions politiques et de sécurité nécessaires à la tenue d'élections. Plus de 350 représentant(e)s, dont 130 femmes, des signataires et non-signataires de l'Accord du 21 décembre, ainsi que plus de 40 dirigeant(e)s de la société civile et responsables communautaires des 10 départements, ont participé au forum.

5. Le 24 mai, une déclaration a été adoptée au forum politique national, dans laquelle on a appelé au déploiement d'un « soutien opérationnel international fort à la Police nationale d'Haïti » et à « l'élaboration d'une politique de sécurité nationale ». Tout en rappelant le besoin urgent de fournir à la police nationale les ressources et l'équipement nécessaires, les auteurs de la déclaration ont reconnu le rôle que l'armée nationale peut jouer pour soutenir la police dans la lutte contre l'insécurité. En ce qui concerne la réforme constitutionnelle et les élections, dans la déclaration, on demande au Haut conseil de la transition de mettre en place un groupe d'experts chargé de réviser la Constitution, appelant à des consultations populaires sur la question et à la mise en place, dans les meilleurs délais, du conseil électoral provisoire en vue de préparer la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles. Parmi les principales réformes proposées, on peut citer la révision des nominations dans l'administration publique, le renforcement des institutions de lutte contre la corruption, la mise en œuvre de réformes fiscales et douanières, et l'élaboration d'un nouveau plan de développement socioéconomique.

6. À la vingt-sixième réunion du Conseil des relations extérieures et communautaires de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'est tenue les 16 et 17 mai en Jamaïque, la CARICOM a réitéré son offre de bons offices à Haïti et a examiné les possibilités d'assistance technique et de sécurité. En mai, la CARICOM a constitué un Groupe de personnalités éminentes composé de trois anciens Premiers Ministres, à savoir Perry Christie (Bahamas), Bruce Golding (Jamaïque) et Kenny Antony (Sainte-Lucie), chargé de mener les bons offices de l'organisation sur Haïti. Le Groupe a organisé une réunion des parties prenantes haïtiennes, dont le Premier Ministre, qui s'est tenue en Jamaïque du 11 au 13 juin. Cette réunion avait pour but de favoriser un dialogue inclusif dans le cadre des efforts visant à trouver une solution à la crise multidimensionnelle prolongée et à progresser sur la voie de la restauration des institutions démocratiques. Le Haut conseil de la transition a décliné l'invitation, rappelant que le dialogue politique devait être mené par les Haïtiens.

7. Selon un communiqué de la CARICOM daté du 15 juin, à la suite de ces discussions, le Premier Ministre travaillera avec les parties prenantes à la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale, continuera d'œuvrer pour la nomination des membres du conseil électoral provisoire et nommera d'autres membres du Haut conseil de la transition, qui viendront s'ajouter aux trois membres actuels, l'objectif étant d'y faire entrer des représentant(e)s d'un groupe plus large de parties prenantes. Dans la déclaration, on annonce également une visite prochaine du groupe de personnalités éminentes en Haïti afin de poursuivre ses bons offices. Par ailleurs, un certain nombre de parties prenantes non signataires de l'Accord du 21 décembre, mais qui ont participé à la réunion de la CARICOM, ont publié une déclaration appelant, entre autres, à la création d'un conseil présidentiel.

8. Dans une lettre datée du 7 juin, adressée au Secrétaire général, le Premier Ministre a rappelé le besoin urgent d'une force internationale spécialisée chargée d'appuyer les forces de sécurité haïtiennes.

9. Depuis son arrivée en Haïti en avril, la Représentante spéciale du Secrétaire général, María Isabel Salvador, a rencontré des parties prenantes diverses et variées pour favoriser la réussite du dialogue inter-haïtien et collaboré avec des partenaires

internationaux pour plaider en faveur d'un soutien accru à Haïti. Le 8 juin, elle a fait un compte rendu au Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Mme Salvador a fait un exposé lors d'une réunion ministérielle des partenaires internationaux sur Haïti, organisée par le Canada le 15 juin, au cours de laquelle les participant(e)s se sont engagés à soutenir davantage une solution haïtienne à la crise et à soutenir la police nationale et l'action de l'ONU.

III. Lutte contre la violence

10. La violence liée aux bandes organisées a continué à s'intensifier et à se propager. Les habitants des quartiers contrôlés par les bandes ont continué à être victimes d'une extrême violence, notamment de meurtres, de blessures, d'incendies, d'enlèvements, de disparitions et de restriction à la liberté de circulation. Les femmes et les jeunes filles sont couramment victimes de viol. Des actes de destruction ou de pillage de maisons sont fréquemment signalés, et des milliers de personnes ont été déplacées.

11. Entre le 24 avril et le 20 juin, des dizaines de personnes soupçonnées d'appartenir à des bandes ont été tuées à Port-au-Prince, lynchées, selon certaines informations, par des civils. Caractérisé par une extrême violence, notamment par la lapidation et l'incinération des membres présumés de bandes et de leurs affiliés, le mouvement d'autodéfense appelé « Bwa Kale » est apparu pour la première fois dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, mais s'est propagé dans tous les 10 départements. Les membres des bandes ont riposté en créant leur propre mouvement appelé « Zam Pale ». L'émergence des mouvements « Bwa Kale » et « Zam Pale » a déclenché un nouveau cycle de violence alarmant qui, si l'on n'y trouve pas une solution de toute urgence, risque de s'intensifier du fait de la poursuite de la mobilisation, de l'armement et du recrutement, en particulier des jeunes.

12. Les meurtres et les enlèvements ont augmenté pour la cinquième année consécutive au cours de la période considérée. Entre janvier et juin, les homicides ont augmenté de 67,5 % par rapport au second semestre 2022, ce qui correspond à un nombre record de 2 094 homicides enregistrés par la police nationale, contre 1 250 au semestre précédent. Les principaux auteurs étaient des bandes sévissant dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince ainsi que dans le département de l'Artibonite. Au cours de la même période, les autorités ont enregistré 1 014 enlèvements (256 femmes, 13 filles et 24 garçons). Les bandes ont augmenté l'intensité et la gravité des attaques dans les localités de Source Matelas (Cabaret), de Brooklyn (Cité-Soleil) et d'Onaville (Croix-des-Bouquets), toutes situées dans le département de l'Ouest.

13. Le 11 mai, la Représentante spéciale a ouvert la vingt-quatrième session du groupe de travail interministériel sur la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement, de réinsertion et de lutte contre la violence de proximité. Les débats ont porté sur la situation de sécurité et sur la planification des consultations à venir en vue d'élaborer un plan d'action national relatif à cette stratégie. Afin d'élargir le soutien et d'assurer l'inclusion dans la mise en œuvre de la stratégie, un forum a été organisé avec les acteurs de la société civile les 19 et 20 mai sous la direction conjointe du groupe de travail interministériel et du Conseil national de la société civile haïtienne, réunissant 243 participant(e)s (dont 85 femmes) de 14 secteurs de la société civile haïtienne.

14. Dans le cadre de la poursuite du projet de lutte contre la violence de proximité financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, après une série de forums organisés, au cours de l'exercice précédent, avec les populations de chacun des 10 départements administratifs d'Haïti afin de renforcer le soutien au plan d'action national sur la lutte contre la violence de proximité, un forum national s'est tenu le 22 juin. Le forum national a permis de consolider le rapport d'enquête national issu

des consultations menées sur la stratégie de désarmement, de démantèlement, de réinsertion et de lutte contre la violence de proximité, sous la direction du groupe de travail interministériel, avec l'appui de l'ONU et de l'Union européenne, et d'en valider les recommandations.

15. Une coordination étroite entre le groupe de travail interministériel sur la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement, de réinsertion et de lutte contre la violence de proximité et les entités des Nations Unies se poursuit en vue de renforcer la gestion efficace des armes et des munitions et de prendre en compte les recommandations de l'évaluation récemment achevée d'un projet de deux ans du Fonds pour la consolidation de la paix sur le contrôle des armes à feu et des munitions. Le rapport met en évidence les principales recommandations, notamment la nécessité de renforcer davantage la capacité du groupe de travail interministériel et de faire progresser la mise en œuvre du plan d'action national contre le trafic d'armes à feu et de munitions dans les Caraïbes.

IV. Sécurité et état de droit

Police

16. La hausse des taux d'attrition continue de faire obstacle au renforcement des effectifs de la police nationale. Cette situation tient principalement de l'augmentation du nombre d'agent(e)s qui démissionnent, ainsi que des décès, des départs à la retraite et des abandons de poste. Les pressions opérationnelles, financières et administratives continuent d'avoir des conséquences pour les agent(e)s de première ligne, tandis que les conditions de travail inférieures aux normes, l'absence de possibilités d'avancement professionnel et l'augmentation des attaques armées des bandes contre la police continuent de saper le moral des troupes. Les retards dans le recrutement et la formation ont empêché l'enrôlement de nouveaux agent(e)s de police, ce qui soulève de sérieuses inquiétudes quant à la capacité de la police nationale à faire respecter la loi et à rétablir l'ordre public dans l'ensemble du pays en l'absence de mesures urgentes visant à remédier aux problèmes d'effectifs de la police.

17. Au 30 juin, la police comptait 14 295 agent(e)s, dont 1 667 femmes (11,7 %), ce qui correspond à un ratio de 1,17 agent(e) pour 1 000 habitants. Cependant, environ 10 000 agent(e)s seulement effectuent des opérations de police en tant qu'agent(e)s de permanence, dont 3 300 assurent en permanence un service de sûreté publique sur tout le territoire national.

18. Entre janvier et juin 2023, 34 agent(e)s de police ont été tués (22 en service, 12 en dehors des heures de service), tandis que 31 autres ont été blessés (23 en service, 8 en dehors des heures de service). Les opérations sont entravées par l'insuffisance des ressources et des moyens de lutte contre les bandes lourdement armées. Actuellement, la police nationale peut contenir temporairement les activités des bandes dans certaines zones, mais n'est pas en mesure de maintenir la présence policière et de consolider ces acquis.

19. Le recrutement de la trente-troisième promotion d'agent(e)s de police, qui concerne 6 732 candidat(e)s, dont 1 374 femmes, a été interrompu le 28 février en raison de problèmes logistiques et de la récurrence des actes liés à des bandes dans les environs immédiats de l'école de police. Toutefois, les nouveaux efforts déployés ont permis de fixer la date des épreuves écrites au 11 juin, auquel 5 923 candidat(e)s, dont 1 102 femmes, ont participé. Le BINUH continuera à collaborer avec la police nationale tout au long des étapes restantes du processus de recrutement pour aider à faire en sorte que les candidat(e)s qui seront recruté(e)s dans cette promotion commencent leur formation initiale de sept mois à l'école de police dans les meilleurs

délais. Le 1^{er} juin, la police nationale a relancé le système d'examen préalable du personnel de police afin d'améliorer les enquêtes sur les antécédents et d'assurer un contrôle continu, y compris pour les agent(e)s de police en service tout au long de leur carrière. Les conseillers du BINUH apportent en permanence leur concours à ce processus.

20. Les attaques constamment perpétrées par les bandes pour étendre leur contrôle territorial, en particulier dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, ont contraint des dizaines d'agent(e)s de police à abandonner temporairement les postes de police. En outre, au 30 juin, 34 postes de police ont été attaqués ou vandalisés par des bandes armées, tandis que 412 installations de police à travers le pays n'étaient toujours pas opérationnelles en raison des attaques perpétrées par les bandes, dont 26 dans le seul département de l'Ouest. La reconstruction de certaines de ces installations a été entravée par les attaques régulières des bandes. Le parc de véhicules de la police nationale n'est pas mieux loti. Sur les 2 272 véhicules du parc de la police nationale, 900 sont en train d'être retirés de la circulation.

21. Comme suite aux efforts déployés par le Gouvernement pour équiper la police nationale, des équipements de protection individuelle, des armes et des munitions, ainsi que d'autres articles, ont été livrés au cours de la période considérée. Le Gouvernement a également reçu 15 des 18 véhicules blindés de transport de troupes acquis sur le marché en 2022. Deux des véhicules blindés nouvellement acquis ont été incendiés lors d'affrontements entre la police et des bandes les 17 et 18 mai, dans la localité de Source Matelas à Cabaret (département de l'Ouest). D'une manière générale, la police nationale se heurte toujours à des difficultés persistantes pour mener des opérations de manière sûre et efficace, en particulier contre les bandes, en raison d'un manque d'équipement et de ressources.

22. À la fin du mois de juin, sur un budget estimé à 28 millions de dollars destiné au programme conjoint de deux ans visant à soutenir la professionnalisation de la police nationale (le « panier de fonds »), un montant de 17,7 millions de dollars a été reçu. Des efforts sont en train d'être déployés pour un engagement renouvelé et de nouvelles consultations sont en cours avec d'autres donateurs au sujet de contributions financières ou en nature pour la mise en œuvre des activités visant exclusivement à renforcer la capacité de la police nationale à répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité et à développer ses compétences à long terme. Au cours de cette période, les efforts se sont concentrés sur l'achat de véhicules de police, l'acquisition de technologies numériques, la construction et la remise en état de locaux de police, la formation, l'amélioration du renseignement policier et le renforcement de l'intégrité de la police.

Services pénitentiaires

23. Au 30 juin 2023, les prisons haïtiennes comptaient 11 836 détenus, dont 335 femmes, 14 filles et 252 garçons, avec un taux d'occupation global estimé à 332 %, 10 009 détenus (84,6 %) étant en attente de jugement. Ce recours excessif à la détention provisoire entraîne une surpopulation endémique, qui aggrave encore les mauvaises conditions du système pénitentiaire haïtien.

24. Le 20 mai, la prison pour femmes de Cabaret (département de l'Ouest) a été évacuée et l'ensemble de la population carcérale a été transférée dans une prison pour mineurs à Port-au-Prince en raison de l'insécurité liée aux bandes. La prison de Cabaret est régulièrement attaquée par des bandes depuis septembre 2022, en raison du fait qu'elle se trouve dans un endroit isolé et dans une zone contrôlée par les bandes, ce qui suscite des inquiétudes quant au bien-être et à la sécurité du personnel et des détenus.

25. Plusieurs attaques extérieures et tentatives d'évasion, notamment à la prison de La-Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest), continuent de peser sur le système pénitentiaire. Le 9 mai, une tentative d'évasion massive s'est soldée par l'évasion d'un détenu et la mort d'un autre.

26. En mai, le BINUH a tenu plusieurs réunions avec les président(e)s des tribunaux de Port-au-Prince et de La-Croix-des-Bouquets afin d'examiner les cas les plus critiques concernant les mineurs. Le BINUH, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Bureau de la Coordonnatrice résidente ont continué à plaider auprès des autorités judiciaires contre l'incarcération excessive des mineurs.

Justice

27. Le secteur de la justice a été touché par une série de grèves. Les membres du Collectif des magistrats debout d'Haïti ont déclaré qu'ils lèveraient leur grève, entamée le 6 mars, entre le 1^{er} juin et le 31 juillet afin de faciliter le règlement des affaires pénales et la tenue des procès. Le Collectif a toutefois averti le Gouvernement qu'il pourrait reprendre la grève le 1^{er} août si ses revendications, parmi lesquelles une augmentation des salaires et une amélioration des conditions de travail, n'étaient pas satisfaites.

28. Les consultations entre les parties prenantes du secteur de la justice sur le processus de certification des juges et des procureur(e)s se sont poursuivies. Le 20 avril, le Premier Ministre a rencontré des représentant(e)s du Réseau national des magistrats haïtiens et de l'Association professionnelle des magistrats pour discuter d'un processus de révision mené par le Conseil supérieur de la magistrature en janvier, qui a conduit à la non-certification de 28 juges et procureur(e)s. Par la suite, un groupe de magistrats appelé « Collectif des magistrats victimes de la non-certification » a envoyé une lettre datée du 10 mai au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, plaidant pour la reconnaissance d'un droit de recours contre le processus de certification. Dans un mémorandum daté du 1^{er} juin, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a souligné l'importance de la certification, qui est une exigence légale pour tous les magistrats, sans distinction, et a précisé qu'il n'y avait pas de disposition légale d'appel en la matière.

29. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a progressé dans le pourvoi de ses sièges vacants après que le Bureau du Protecteur du citoyen a confirmé, le 22 mai, la désignation du représentant du secteur des droits humains au sein du Conseil. Cette nomination a été saluée par le Comité électoral des droits humains et d'autres organisations de défense des droits humains. Deux sièges restent vacants au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

30. Le nouveau décret sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive a été rendu public le 10 juin. Le décret, qui a été approuvé par le Conseil des ministres à la fin du mois d'avril et publié au journal officiel le 4 mai, établit une série de mesures visant à détecter et à décourager ces crimes et à faciliter les enquêtes et les poursuites qui s'y rapportent.

V. Droits humains

31. Les affrontements et les attaques ciblées des bandes contre la population ont gagné en intensité, chacun de ces événements entraînant un nombre record de victimes dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les attaques, notamment celles perpétrées contre les populations des localités de Source Matelas (Cabaret), de Brooklyn (Cité-Soleil) et de Meyotte (Pétion-Ville), toutes situées dans le

département de l'Ouest, ont fait au moins 1 238 morts ou blessés entre le 15 avril et le 21 juin, soit une augmentation de presque 6 % par rapport aux 10 semaines précédentes. À Cité-Soleil, les bandes ont continué à poster des tireurs embusqués sur les toits pour tirer sans discrimination sur les personnes menant leurs activités quotidiennes et pour ouvrir le feu sur les résidences. À Pétion-Ville et à Cabaret, des bandes ont attaqué les habitants, tirant sur des enfants, des femmes et des hommes qui tentaient de fuir les violences. Dans ces zones, certaines victimes ont été décapitées, d'autres égorgées. Ces attaques ont souvent été perpétrées en même temps que d'autres violations des droits humains.

32. La violence en bande organisée s'est propagée dans le département de l'Artibonite, avec de multiples affrontements notamment dans les communes des Gonaïves, de Liancourt, de L'Estère, de Petite-Rivière-de-l'Artibonite, de Saint-Marc et de Verrettes. Entre mai et juin 2023, au moins 60 personnes ont été tuées ou blessées dans des événements liés à des bandes, contre 4 au cours de la même période en 2022. Dans ces localités, le nombre d'enlèvements signalés a connu une hausse (88 cas en mai, contre 36 en avril).

33. Eu égard au mouvement « Bwa Kale », entre le 24 avril et le 29 juin, au moins 224 membres présumés de bandes (217 hommes et 7 femmes) ont été tués par la population ou des groupes d'autodéfense. Des actes de violence ont été signalés dans 8 départements sur 10 (Artibonite, Centre, Grand'Anse, Nord, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Ouest), 84 % d'entre eux étant concentrés dans le département de l'Ouest. Des émeutiers ont brutalement tué des membres présumés de bandes, et toutes les personnes soupçonnées d'être affiliées à des bandes, qui traversaient leur quartier ou cherchaient à y entrer. Certaines victimes ont été lapidées et mutilées ; d'autres ont été brûlées vives au milieu de la rue devant les agents(e)s de police. Dans certains cas, les victimes ont été sorties d'un poste de police par des émeutiers, avant d'être lynchées.

34. Les bandes continuent de recourir aux violences sexuelles, y compris aux viols collectifs et aux mutilations, pour terroriser et faire souffrir les populations sous le contrôle de bandes rivales. En avril, lors d'attaques perpétrées par les bandes contre la population de Brooklyn, au moins 49 femmes ont été victimes de viols collectifs dans une zone appelée « Dèyè Mi ». Dans cette zone, qui est un espace ouvert qui sépare des quartiers contrôlés par des bandes rivales, les femmes et les jeunes filles courent tous les jours le risque d'être violées lorsqu'elles tentent de se rendre au travail ou d'accéder à des services. Après avoir été violées, sept victimes ont été tuées et leurs corps ont été jetés en public.

35. Une étude menée à Cité-Soleil sur l'incidence de la violence fondée sur le genre, publiée le 10 mai par Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée, a révélé que 80 % des personnes interrogées (591 femmes et filles de Cité-Soleil) avaient été victimes d'une ou de plusieurs formes de ce type de violence. Les résultats de cette étude montrent une concentration de la violence fondée sur le genre, en particulier la violence sexuelle, dans le quartier de Brooklyn (Cité-Soleil), qui a été le théâtre d'intenses combats entre bandes. L'étude a mis en évidence l'absence de services adéquats pour les victimes, notamment en matière d'assistance judiciaire, médicale et psychosociale.

36. Pris au piège de la violence, les civils vivant dans les zones contrôlées par les bandes ne peuvent pas quitter leur domicile et n'ont pas accès à la nourriture, à l'eau, aux installations sanitaires et aux services de santé. Les principales artères de Port-au-Prince et de ses environs sont restées sous le contrôle des bandes. Les camions et autres véhicules ont continué à être systématiquement extorqués, volés et détournés

le long de ces routes. Dans les zones touchées par la violence en bande organisée, les activités économiques sont fréquemment paralysées.

37. Privés d'un environnement sûr, les enfants risquent particulièrement d'être recrutés par les bandes. En outre, au moins 29 enfants ont été tués par balles lors d'affrontements entre bandes ou d'attaques ciblées contre la population.

38. Au 16 mars, date de la dernière évaluation réalisée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), au moins 127 977 personnes vivaient en situation de déplacement dans la capitale en raison de la violence des gangs. Parmi ces personnes, 38 % ont été accueillies dans des centres de déplacés à Port-au-Prince, avec un accès limité aux besoins et aux services de base, et 62 % ont été accueillies par les populations. Selon les données recueillies par l'OIM, 10 305 Haïtien(ne)s ont été renvoyés de différents pays en avril, souvent en violation des normes internationales en matière de droits humains, telles que l'interdiction du refoulement et les expulsions collectives. Ces migrants ont été rapatriés par voie terrestre (95 %) et par voie aérienne (5 %). La République dominicaine a rapatrié 9 776 migrants (95 %), dont 72 % au poste frontière de Ouanaminthe.

Désignation d'un(e) expert(e) des Nations Unies en matière de droits humains

39. Le 12 avril, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a désigné William O'Neill comme expert des droits humains en Haïti, à la demande du Conseil des droits de l'homme. Avec le concours du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et en collaboration avec le BINUH, l'expert surveillera la situation des droits humains en Haïti, en accordant une attention particulière à la situation des enfants, aux questions de genre et à la prévention de la traite des êtres humains. L'expert prodiguerà des conseils et apportera une assistance technique aux institutions nationales des droits humains et aux organisations de la société civile.

Impunité

40. L'absence d'établissement des responsabilités pour les violations graves des droits humains et les atteintes à ces droits par les agents de l'État et les bandes reste préoccupante. Les enquêtes concernant plusieurs affaires emblématiques piétinent. Les enquêtes concernant les massacres de Grande Ravine (2017) et de Bel-Air (2019) sont au point mort, en partie parce que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire n'a pas certifié les juges d'instruction chargés de ces affaires. Pour ce qui est de l'affaire de Bel Air, le fait qu'elle a été confiée à deux juges a encore empêché l'enquête de progresser. L'enquête sur l'assassinat de Monferrier Dorval (2020) piétine depuis que le mandat du juge désigné a pris fin en juin 2021. L'enquête sur le massacre de La Saline (2018) est resté au point mort depuis 2019, date à laquelle une demande de récusation du juge chargé de l'enquête a été déposée devant la Cour de cassation. L'enquête menée par le système judiciaire haïtien au sujet de l'assassinat du Président Jovenel Moïse n'a pas progressé durant la période considérée. Entre-temps, un juge fédéral de Floride (États-Unis d'Amérique) a condamné le 2 juin un homme d'affaires qui possède la double nationalité haïtienne et chilienne à la prison à vie pour son rôle dans cet assassinat.

41. Pour soutenir les efforts de lutte contre la corruption, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a apporté une assistance technique au Conseil consultatif du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire en mai pour l'élaboration et la diffusion d'un cadre déontologique à appliquer par les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour une campagne visant à faire mieux connaître ce cadre auprès du public.

Conditions de détention

42. Les conditions de détention dans les prisons haïtiennes restent épouvantables, le taux d'occupation des cellules étant de 333 %. Entre avril et juin, 23 décès de détenus ont été recensés, la plupart étant corrélés à des maladies liées à la malnutrition. Dans le cadre de ses efforts visant à rendre plus humaines les conditions de détention, le BINUH a apporté un soutien technique et juridique aux autorités judiciaires et policières des Gonaïves (département de l'Artibonite) pour leur permettre de remédier à la situation de 43 détenus entassés dans un petit nombre de cellules de police. Les réunions avec le doyen du tribunal de première instance, le procureur général et le représentant local du Bureau du Protecteur du citoyen portaient essentiellement sur les stratégies visant à accélérer les poursuites, notamment au moyen de procédures d'*habeas corpus* et d'autres audiences spéciales, afin de réduire le taux de détention préventive prolongée.

Contrôle de la police

43. Le BINUH a continué d'aider l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti à enquêter au sujet des violations des droits humains commises par des agent(e)s de police. Entre le 15 avril et le 29 juin, 17 enquêtes concernant 19 agent(e)s de police ont été ouvertes. Au total, 15 enquêtes ont été menées à bien et ont débouché sur 3 ordonnances de non-lieu et 15 suspensions. Parmi ces 15 enquêtes, 3 ont été transmises aux autorités judiciaires en vue de poursuites pénales.

44. Au cours de la période considérée, le BINUH a continué à soutenir les capacités opérationnelles de l'Inspection générale en obtenant des ressources pour le traitement des affaires. Le BINUH a également apporté son concours à des missions sur le terrain afin de contrôler et d'évaluer le traitement des cas de violations présumées des droits humains par des agent(e)s de police dans les commissariats locaux.

Comité interministériel des droits humains

45. Le BINUH a aidé le Comité interministériel des droits de la personne à réviser le Plan d'action national pour les droits humains et à l'adapter aux recommandations formulées en janvier 2022 par le Conseil des droits de l'homme à l'endroit d'Haïti lors du troisième examen périodique universel du pays. Le 16 mai, les organisations de la société civile, le Bureau du Protecteur du citoyen et les représentants des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales ont examiné les priorités stratégiques.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

Situation socioéconomique

46. Le développement socioéconomique d'Haïti continue d'être entravé par l'instabilité politique et des niveaux record de violence des bandes armées. La situation socioéconomique désastreuse a été aggravée par une baisse de 9 % des envois de fonds au cours du premier semestre de l'exercice allant d'octobre 2022 à septembre 2023, par rapport à la même période de l'année précédente. D'après les estimations, les envois de fonds représentent près de 25 % du produit intérieur brut.

47. L'inflation en glissement annuel est restée supérieure à 45 % au cours du premier semestre de l'exercice, réduisant davantage un pouvoir d'achat déjà faible. En mars 2023, l'inflation a atteint 48,3 %. La dépréciation de la gourde a également contribué à l'augmentation de l'inflation, étant donné la forte dépendance à l'égard des importations. La gourde s'est dépréciée par rapport au dollar, passant de 119,5 gourdes pour un dollar en octobre 2022 à 142,1 gourdes pour un dollar en juin 2023.

48. Entre octobre 2022 et février 2023, les exportations en glissement annuel ont diminué de 21,6 %, en raison de la baisse de la demande des États-Unis et du ralentissement de l'activité économique. Au cours de la même période, les importations ont diminué de 0,2 % en glissement annuel, ce qui a aggravé le déficit de la balance commerciale.

Protection sociale et sécurité alimentaire

49. L'insécurité et les obstacles structurels au développement durable continuent d'accroître les niveaux déjà élevés de pauvreté. Le 20 avril, le Gouvernement et l'ONU ont signé un nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ce document d'orientation pour les cinq prochaines années est axé sur quatre priorités stratégiques essentielles pour le pays : gouvernance, sécurité et état de droit ; transformation économique inclusive ; services sociaux de base et appui au contrat social ; gestion multidimensionnelle des risques, environnement et développement territorial. Le Plan-cadre de coopération repose sur des approches novatrices visant à mieux intégrer les efforts de l'ONU en Haïti et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, en touchant en priorité les populations les plus vulnérables et de mettre au point des outils permettant de s'attaquer aux causes profondes à long terme et aux problèmes complexes avec lesquels le pays est aux prises.

50. L'ONU a veillé à ce qu'une stratégie de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles soit intégrée dans le Plan de réponse humanitaire 2023. Cette stratégie est assortie d'activités de communication avec les populations, de coordination, de renforcement des capacités, d'atténuation des risques et de réponse à ceux-ci, et est alignée sur le plan de travail 2023 pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au niveau national.

51. L'équipe de pays des Nations Unies a continué de contribuer à la reprise économique et à la création d'emplois. À la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Doha en mars 2023, l'ONU, le Gouvernement haïtien et le secteur privé ont convenu de lancer des initiatives visant à stimuler l'économie locale, en particulier dans les zones rurales, en facilitant l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises. Pour assurer le suivi, le Bureau de la Coordonnatrice résidente a contribué à un atelier organisé par le Fonds d'équipement des Nations Unies en vue de faire connaître la plateforme Agora, un outil destiné à promouvoir la croissance des entreprises et à créer des emplois décents, auprès des partenaires concernés. En outre, une manifestation organisée le 15 mai a facilité les liens entre les parties prenantes haïtiennes, les entreprises et les investisseurs afin de fournir les connaissances essentielles, une assistance technique et les capitaux nécessaires à la croissance.

52. Sur le plan de la sécurité alimentaire, la situation reste alarmante. La dernière analyse du Programme alimentaire mondial sur la dynamique des surfaces agricoles dans le département de l'Artibonite, surnommé le « grenier à blé » du pays, révèle une réduction des terres cultivées en 2022 (2 400 hectares) par rapport à 2018 (5 800 hectares). Dans les communes de Marchand-Dessalines et de Petite-Rivière-de-l'Artibonite, de nombreux champs ont été abandonnés en raison de l'activité des bandes armées, la main-d'œuvre agricole étant déplacée vers des zones plus sûres où les rendements agricoles sont plus faibles. Les inondations du début du mois de juin ont causé des dommages importants aux récoltes agricoles du printemps. Selon la Direction générale de la protection civile, le département de l'Ouest a été l'un des plus touchés. Les inondations ont emporté 95 % des récoltes agricoles du printemps dans la commune de Fonds-Verrettes, 80 % des plantations de maïs et de pois à Léogane et 88 % des bananeraies à Cité-Soleil. Le tremblement de terre du 6 juin près

de la ville de Jérémie (département de la Grand'Anse) a encore aggravé l'insécurité alimentaire dans les départements du sud. S'appuyant sur les travaux de son Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, le Conseil économique et social a organisé le 16 juin une manifestation spéciale intitulée « Haïti libéré de la faim », dont l'objectif était de mobiliser des actions et des ressources visant à améliorer la sécurité alimentaire dans le pays.

53. Dans le prolongement du Sommet sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu en 2021, Haïti a élaboré une stratégie nationale de transformation des systèmes alimentaires. Le premier examen national volontaire du pays a été soumis avant le bilan de la transformation des systèmes alimentaires à l'échelle des Nations Unies qui aura lieu à Rome en juillet. L'examen national volontaire revient sur les accords financiers que le Gouvernement haïtien a conclus pour la transformation de projets agricoles à grande échelle, grâce à des plans-cadres de coopération bilatéraux et multilatéraux. Ces projets portent sur les risques liés aux changements climatiques pour l'agriculture (plans d'atténuation des catastrophes naturelles) et visent à accroître la productivité et les moyens de subsistance dans le secteur agricole. Les programmes tiennent compte de l'attention croissante portée à la fusion de la planification préventive et de la planification à long terme avec les interventions d'urgence à court terme, l'objectif étant de résoudre la crise de la sécurité alimentaire à la racine. Malgré ces efforts, l'examen national volontaire souligne que l'insécurité alimentaire règne toujours dans le pays, en raison de l'instabilité politique persistante, de la violence en bande organisée et de la faiblesse des institutions (notamment l'absence d'instruments juridiques solides permettant de mettre en œuvre la vision de l'État en matière de transformations alimentaires au niveau national), ce qui entrave les progrès vers des systèmes alimentaires sûrs et durables. En outre, l'examen national volontaire relève également le manque de développement des technologies pouvant favoriser la transformation des systèmes alimentaires, comme la résilience aux changements climatiques et l'augmentation de la productivité des semences.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages

Besoins humanitaires et accès aux services de base

54. Les ressources nécessaires au Plan de réponse humanitaire 2023, lancé le 13 avril, sont estimées à 720 millions de dollars, soit plus du double des besoins de 2022 et le montant le plus élevé depuis le tremblement de terre de 2010. Une évaluation rapide effectuée dans le département de l'Artibonite en avril a indiqué qu'une augmentation de l'insécurité et de la violence a fait qu'au moins 600 000 personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Une analyse plus approfondie, effectuée en mai, a révélé qu'au moins 73 % de la population de la zone métropolitaine de Port-au-Prince a été touchée par la violence en bande organisée, ce qui a réduit l'accès aux services de base, en particulier la protection, l'éducation, les soins de santé et la sécurité alimentaire.

55. Dans le contexte de la violence des bandes armées et des déplacements de familles qui en résultent, le risque d'abandon scolaire augmente. Environ 81 % des ménages de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et 46 % de ceux du département de l'Artibonite ont indiqué que le coût de l'éducation était trop élevé. Les programmes d'alimentation scolaire continuent d'être une bouée de sauvetage pour de nombreux enfants, et le Programme alimentaire mondial et ses partenaires ont relancé les programmes d'alimentation scolaire ciblant 460 000 écoliers pour l'année scolaire en cours, y compris dans les zones contrôlées par les bandes.

56. Dans le département de l'Artibonite, une mission d'évaluation conjointe menée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et

Coordonnateur des opérations humanitaires) en mai a permis de constater que l'insécurité caractérisée par la violence en bande organisée touchait près de 282 écoles, 104 écoles étant complètement fermées et 178 fonctionnant de manière intermittente. À Port-au-Prince, l'insécurité a contraint plusieurs écoles situées dans des communes contrôlées par des groupes armés à fermer leurs portes.

57. La violence armée a entraîné une augmentation du nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère. Selon une enquête nationale sur la nutrition publiée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance le 11 mai, le nombre d'enfants qui devraient souffrir d'émaciation sévère en 2023 a augmenté de 30 % par rapport à 2022. Plus de 115 600 cas ont déjà été signalés en 2023, contre 87 500 en 2022. En Haïti, près d'un enfant sur quatre souffre de malnutrition chronique, qui entraîne des conséquences physiques durables. Le département de l'Ouest a un taux de malnutrition aiguë de 7,5 %, soit 2 % de plus que la moyenne nationale. La crise de la malnutrition aggrave encore la persistance de l'épidémie de choléra, étant donné que 46 % des cas présumés de choléra concernent des enfants de moins de 14 ans.

58. Le contexte instable de ces derniers mois a entraîné une baisse significative du recours et de l'accès aux services de santé maternelle. Le Ministère de la santé a enregistré une baisse des accouchements en établissements de santé et une diminution des consultations prénatales, postnatales et pédiatriques. Cependant, après 20 jours sans électricité en mai en raison d'une grève des employés de la compagnie d'électricité, l'approvisionnement en électricité a été rétabli dans les principaux hôpitaux et les opérations ont repris. L'Organisation panaméricaine de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population préconisent l'introduction de panneaux solaires.

59. Dans le département de l'Artibonite, un quart des établissements de santé déclarent avoir des problèmes d'accès physique aux infrastructures de santé, tant pour les patients que pour le personnel, en raison de l'insécurité, et 9 % déclarent avoir des difficultés à s'approvisionner.

60. Malgré de nombreuses difficultés logistiques et relatives à la sécurité, l'épidémie de choléra montre des signes de stabilisation dans une grande partie du pays. Toutefois, certaines communes des départements du Centre, de l'Ouest et du Nord continuent à enregistrer un nombre élevé de cas. Au 20 juin, le nombre de cas suspects de choléra enregistrés depuis octobre 2022 s'élevait à 49 812, dont 3 184 cas confirmés et 241 décès en établissements de santé. Au total, 1 564 869 personnes ont déjà été vaccinées dans les départements de l'Ouest (Carrefour, Cité-Soleil, Delmas et Pétion-Ville, y compris Jalousie), du Centre (Boucan-Carre, Cerca Cavajal, Cerca-la-Source, Hinche et Mirebalais) et de l'Artibonite (Saint-Michel-de-l'Attalaye, Ennery, Grande-Saline et Desdunes).

61. La situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement reste préoccupante et s'est encore détériorée dans certaines régions en raison de l'instabilité prolongée, de l'augmentation des niveaux de violence et de l'insuffisance des investissements dans le secteur. La Banque mondiale a approuvé un financement de 80 millions de dollars pour l'amélioration de l'accès des populations rurales à des services d'eau et d'assainissement décentralisés, durables et résilients. Le programme vise à améliorer l'accès à l'eau potable pour 250 000 personnes et l'accès à l'assainissement de base pour 125 000 personnes, dans les petites villes et les collectivités rurales du pays.

62. Conformément au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, l'équipe de pays des Nations Unies continue de travailler avec un large éventail d'acteurs locaux pour contribuer à la prévention des conflits et la cohésion sociale grâce à la formation entre pairs, à l'accès aux services de base et à l'infrastructure de paix, ainsi qu'à la prise en compte des recommandations de l'atelier sur la lutte contre

la violence de proximité des 19 et 20 mai dans de nouvelles initiatives, y compris celles financées par le Fonds pour la consolidation de la paix.

63. Le 14 avril, peu après le lancement du Plan de réponse humanitaire 2023, le Coordonnateur des secours d'urgence a activé le renforcement des moyens humanitaires à l'échelle du système pour une période initiale de trois mois, jusqu'au 14 juillet 2023, afin de répondre d'urgence aux besoins relatifs à la malnutrition aiguë, au choléra, à la violence fondée sur le genre et à la protection de l'enfance en Haïti. Le 15 mai, le Coordonnateur des opérations humanitaires pour Haïti a activé cinq groupes sectoriels (nutrition, éducation, santé, coordination et administration des camps et protection) et deux zones de responsabilité (violence fondée sur le genre et protection de l'enfance). En outre, la crise haïtienne a également été reconnue comme l'une des quatre crises mondiales que l'équipe dirigeante du Comité permanent interorganisations place parmi ses priorités pour une mobilisation de haut niveau. La Directrice générale de l'UNICEF a été désignée championne de l'équipe dirigeante pour Haïti. Le 10 mai, le Fonds central pour les interventions d'urgence a approuvé une allocation de 9 millions de dollars pour le renforcement de l'action humanitaire afin de lutter contre la violence fondée sur le genre et d'améliorer les efforts liés à la protection de l'enfance, à la malnutrition aiguë et au choléra. Parallèlement, l'équipe de pays pour l'action humanitaire a adopté une stratégie d'accès humanitaire et une stratégie de communication et de sensibilisation.

64. Dans un contexte humanitaire toujours marqué par la violence armée, la Coordonnatrice des opérations humanitaires, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et Kri Fanm Ayiti, une organisation de défense des droits des femmes, ont lancé le 15 mai une campagne nationale intitulée « #NòmImanitàYo » sur les normes humanitaires de base. Cette campagne vise à sensibiliser les acteurs de la crise et à modifier leur comportement. Son objectif est aussi de faciliter l'accès humanitaire aux populations dans le besoin, de renforcer la protection et de permettre à la population d'accéder aux services et aux biens essentiels.

65. La saison des ouragans menace d'aggraver encore la gravité de la crise humanitaire et crise de la protection. Les pluies torrentielles du début du mois de juin ont fait au moins 58 morts, touchant 45 000 ménages et causant le déplacement de 9 119 personnes. Il faut redoubler les efforts relatifs à la préparation, à la réduction des risques de catastrophe, à l'alerte précoce et à l'intervention rapide.

66. Le Secrétaire général a choisi Haïti pour faire partie des 30 premiers pays où sera lancée l'initiative « Alertes précoce pour tous », qui vise à améliorer la préparation et la réduction des risques de catastrophes. Sous la direction du Bureau de la Coordonnatrice résidente et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et avec l'appui technique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'équipe de pays des Nations Unies collabore avec le Gouvernement pour élaborer un plan de mise en œuvre propre au pays, sur la base de la détermination des capacités existantes en ce qui concerne les systèmes d'alerte précoce multidangers.

VIII. Environnement opérationnel

67. Une évolution considérable du contexte opérationnel, liée à la détérioration rapide de la situation de sécurité, a eu des répercussions sur l'ensemble de la mission, notamment sur les opérations en matière de logistique, de communication, de chaîne d'approvisionnement et de ressources humaines, ce qui a considérablement augmenté le volume et la complexité du travail de soutien et mis à rude épreuve la capacité de la mission de s'acquitter de ses engagements. Avec l'augmentation de l'incertitude

politique et de la violence en bande armée, ainsi que les perturbations fréquentes des services de base et des chaînes d'approvisionnement, l'externalisation de nombreux services d'appui n'est plus une option viable. Un nombre important d'entreprises commerciales locales ont été contraintes de fermer leurs portes, réduisant ainsi un bassin d'approvisionnement déjà restreint. En l'absence de prestataires de services locaux, le fait de devoir faire appel à des fournisseurs internationaux a allongé les délais d'approvisionnement, ce qui a eu une incidence négative sur les ressources financières de la mission et sur le respect des délais de livraison.

68. La mission a pris des mesures visant à renforcer la résilience et à atténuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans les domaines essentiels que sont le carburant, la production d'électricité et les communications. Le manque récurrent de carburant et la distribution médiocre ou intermittente du service public d'électricité ont obligé le BINUH à investir dans un système d'énergie solaire à son siège afin d'assurer la continuité de ses activités pendant les crises énergétiques aiguës. Le BINUH est en train de diversifier ses sources d'approvisionnement en carburant et de mettre en place un point de distribution interne de combustible diesel afin de maintenir un stock minimum en cas d'interruption soudaine de l'approvisionnement. Il cherche également à acquérir un service Internet par satellite à haut débit supplémentaire afin d'assurer la redondance nécessaire des services de communication et de réduire sa dépendance à l'égard du principal fournisseur d'accès Internet local, qui est fréquemment touché par des pannes.

69. En outre, le BINUH continue de connaître une augmentation extraordinaire du taux d'attrition du personnel recruté sur le plan national, qui s'élève désormais à 47 % depuis le début de la mission. Cette situation est due au fait que les ressortissants haïtiens quittent le pays à un rythme sans précédent. Les niveaux actuels d'insécurité à Port-au-Prince ont pour conséquence l'obligation de prendre des mesures alternatives pour assurer une sécurité maximale des membres du personnel recruté sur le plan national lors de leurs déplacements.

70. Malgré l'augmentation récente des ressources consacrées à la sécurité, les capacités restent insuffisantes face à l'aggravation de la situation de sécurité, le personnel, les véhicules blindés et les autres capacités de sécurité étant mis à rude épreuve par les exigences des activités quotidiennes, même les plus ordinaires. Dans un environnement de sécurité imprévisible et fragile, la faiblesse actuelle de la capacité d'analyser l'évolution des conditions de sécurité, y compris l'appréciation de la situation relative à la violence en bande organisée, qui pourrait servir à éclairer les décisions stratégiques et programmatiques à l'appui de l'action de l'ONU fondée sur des données probantes, constitue un problème qui doit être résolu. L'intérêt accru pour la situation en Haïti s'est également traduit par de multiples visites officielles dans le pays, mettant à rude épreuve le personnel et les ressources de sécurité.

IX. Exploitation et atteintes sexuelles

71. Entre le 1^{er} avril et le 30 juin, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ni aucune demande de reconnaissance de paternité ou de pension alimentaire impliquant un membre du personnel d'une mission précédente ou actuelle.

72. Au cours de la période considérée, il est devenu de plus en plus difficile pour la spécialiste hors classe des droits des victimes de répondre aux besoins fondamentaux des mères et des enfants nés d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, en raison des contraintes imposées par la situation de sécurité.

73. Le nouveau projet visant essentiellement à apporter un soutien aux enfants nés d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles commis par d'anciens membres du personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, et aux mères de ces enfants, a été récemment approuvé par le comité d'examen du fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le projet sera exécuté par l'OIM et s'étendra sur une période initiale d'un an.

74. Avec la coopération des États Membres, des progrès ont été accomplis en vue de l'accélération du traitement des demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire en suspens concernant d'anciens membres du personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. À la demande de trois enfants, le BINUH a organisé des rencontres par visioconférence entre ces enfants, leur mère et leur père.

X. Observations

75. Il est urgent de prendre des mesures concrètes visant à endiguer la violence et à stopper l'érosion des institutions de l'État en Haïti. Depuis ma lettre datée du 8 octobre 2022 adressée au Conseil de sécurité, dans laquelle j'ai recommandé l'envoi d'une force non onusienne chargée de soutenir la police nationale dans sa lutte contre les bandes armées, la violence brutale en bande organisée a eu des répercussions sur tous les aspects de la vie publique et privée en Haïti. J'ai reçu une deuxième lettre du Premier Ministre datée du 7 juin 2023, dans laquelle il réitère la demande d'un appui solide aux forces de sécurité haïtiennes pour le rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays. La situation est en train d'être démêlée. Alors que je m'apprête à me rendre en Haïti, j'exhorter le Conseil de sécurité et la communauté internationale à prendre des mesures audacieuses et immédiates pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation. Parallèlement au soutien stratégique et consultatif fourni par le BINUH et d'autres partenaires pour renforcer les capacités de la police, le déploiement d'une force non onusienne reste indispensable à l'appui des efforts de la police et à la création d'un environnement propice à la tenue des futures élections.

76. La propagation alarmante des agissements des bandes armées et de leur contrôle territorial à Port-au-Prince et dans d'autres parties du pays constitue une préoccupation immédiate. La violence gagne en intensité et en brutalité, et ces actes entraînent un nombre record de victimes. Je suis très préoccupé par la violence en bande armée et par l'apparition de groupes d'autodéfense, à Port-au-Prince et ailleurs, qui procèdent à des lynchages publics de personnes soupçonnées d'appartenir à des bandes. La violence, quelle qu'elle soit, n'est jamais une solution. Les risques associés à cette situation sont énormes, par exemple les atteintes aux droits humains, l'aggravation de la violence et l'érosion de l'autorité de l'État. Je condamne fermement le fait que la violence sexuelle généralisée continue d'être utilisée comme une arme pour terroriser les femmes et les filles.

77. La charge qui pèse sur la police nationale dans sa lutte contre la violence des bandes armées a réduit sa capacité de fournir les services de police courants, qui sont nécessaires. En outre, l'efficacité de la police nationale continue d'être obérée par des problèmes opérationnels, hiérarchiques, logistiques et des problèmes de gouvernance qui entravent sa capacité à interrompre durablement les agissements des bandes et à lutter contre la criminalité et la violence. Malgré la détermination de la police nationale à intensifier les opérations contre les bandes armées, il est devenu évident que sans une augmentation considérable des ressources, la police ne sera pas en mesure d'empêcher l'expansion de ces bandes. D'importantes ressources supplémentaires doivent être allouées à la police nationale, et il faut s'attaquer aux tendances alarmantes en matière d'attrition de la police, tout en s'efforçant

d'améliorer la gestion financière pour une force de police capable de lutter efficacement contre les bandes et de rétablir l'ordre public.

78. Il est essentiel que la communauté internationale contribue au renforcement de la police nationale, à la lutte contre le trafic d'armes de petit calibre et les flux illicites, et à la prévention de la violence au sein de la collectivité. J'appelle donc à la poursuite de l'appui apporté au programme commun visant à soutenir la professionnalisation de la police nationale, également appelé le « panier de fonds » pour la police. En outre, la mise en œuvre de la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement, de réinsertion et de lutte contre la violence de proximité attend un financement essentiel pour rendre opérationnel le plan d'action national s'y rapportant.

79. À l'approche de la célébration du deuxième anniversaire de l'assassinat du président Jovenel Moïse et du meurtre non encore élucidé du bâtonnier de l'ordre des avocats haïtiens, je réitère également mon appel pour que tout soit mis en œuvre afin de mettre la main sur tous les auteurs de ces crimes odieux et de garantir le respect de l'état de droit. Si le déploiement d'une force internationale non onusienne reste essentiel pour compléter les efforts déployés par les autorités haïtiennes en vue de renforcer l'application de la loi, des mesures concrètes doivent être prises pour renforcer le système judiciaire et lutter contre l'impunité, notamment celle des bandes armées et de leurs soutiens.

80. Des mesures positives, quoique timides, ont été prises en ce qui concerne le processus politique. Je salue les efforts déployés par le Haut conseil de la transition pour élargir le consensus sur les perspectives, dans le cadre du forum politique qui s'est tenu les 23 et 24 mai. J'encourage toutes les parties prenantes nationales à surmonter leurs divergences, à s'engager dans des consultations constructives et à tracer une voie, propre à Haïti et dirigée par les Haïtiens, vers la restauration des institutions démocratiques. J'encourage également tous les efforts visant à garantir la prise en compte de l'avis des femmes et des jeunes dans le processus politique.

81. J'accueille avec satisfaction le soutien accru à l'échelle régionale et internationale en faveur d'une solution à la crise qui soit prise en main par les Haïtiens. Je salue l'engagement de la CARICOM à soutenir le dialogue inter-haïtien, notamment en organisant la réunion des parties prenantes qui s'est tenue à Kingston du 11 au 13 juin. Je note que les participants ont accepté de travailler à la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale, à la nomination des membres du conseil électoral provisoire et au renforcement des effectifs du Haut conseil de la transition.

82. J'appelle à redoubler d'efforts pour garantir l'accès à la justice, notamment en reprenant d'urgence l'ensemble des activités judiciaires sur tout le territoire haïtien. Ces efforts doivent s'accompagner de la mise à disposition de ressources suffisantes pour garantir des conditions de détention sûres et adéquates, tant pour le personnel que pour les détenus. Il importe également que les institutions publiques élaborent des stratégies globales de lutte contre les causes profondes de la violence.

83. Je voudrais réaffirmer la solidarité de l'ONU avec le peuple haïtien et notre engagement total à soutenir les efforts visant à trouver une issue à cette crise multidimensionnelle.

84. Enfin, j'exprime également ma reconnaissance à ma Représentante spéciale et à tous les membres du personnel des Nations Unies pour leur engagement et leur dévouement dans le travail qu'ils effectuent dans des conditions très difficiles.